



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le Lundi 12 Juillet à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 7 Juillet, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 14 (16 à partir de la délibération 49-2021)

Nombre de votants : 18 (21 à partir de la délibération 49-2021)

**Présents** : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Thierry ALLEAU, Mélanie CHAIGNE-GOMIT, Francette SAIVRES, Cyril RIGAUDEAU (à partir de la 4<sup>ème</sup> délibération), Muriel MOUNIER, Anne-Lise JOIGNE, Sylvain RIBEYRON, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Gaëlle ADAM, Charlène DIE, Maxime GALENNE (à partir de la 4<sup>ème</sup> délibération), Erwan POURNIN.

**Absents excusés** : Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Stephane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> délibération), Kaina GODEAU, Hervé PILARD, Charles MALINAUSKA, Maxime GALENNE (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> délibération)

**Absents non excusés** : néant

**Pouvoirs** : Nicolas GABILLIER à Cyril RIGAUDEAU, Elisabeth DEGORCE à Alain CHAUFFIER, Stephane BARILLOT à Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Hervé PILARD à Francette SAIVRES, Charles MALINAUSKA à Charlène DIE.

**Secrétaires** : Francette SAIVRES, Charlène DIE.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 8 JUIN 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 8 Juin 2021 qui leur a été transmis.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire proposera au conseil municipal d'approuver le devis d'honoraires pour l'accompagnement au dépôt des autorisations d'urbanisme concernant la maison des associations et de l'école maternelle. Ce devis s'élève à 2 940.00 € TTC.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire, suite à la présentation du diagnostic par monsieur Laurent GUILLON, architecte DPLG, le 8 Juin dernier, propose au conseil municipal :

- de retenir le principe de lancement de travaux en fin d'année 2021, ceux-ci devant être impérativement terminés avant la fin d'année 2022.
- de déposer des demandes de subventions selon le pan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX	606 700.00	ETAT -DSIL	150 000.00
FRAIS ANNEXES :	91 000.00	ETAT – DETR 30 %	209 310.00
MAITRISE ŒUVRE		PACT – CAN	76 530.00
SPS		CONSEIL	17 665.00
BUREAU DE		DEPARTEMENTAL	
CONTROLE		CAP RELANCE	
DOMMAGE OUVRAGE		(sur réfection	
		couverture école	
		maternelle)	
TOTAL HT	697 700.00	AUTOFINANCEMENT	383 735.00
TOTAL TTC	837 240.00	TOTAL	837 240.00

*NB : nous avons également sollicité l'ADEME et la CAF qui ne peuvent pas financer ces projets. Le FEDER (Europe) n'a pas encore défini les orientations pour les prochaines aides. Ces orientations seront prises tardivement, au risque que les travaux soient déjà engagés. Si tel n'est pas le cas, il sera possible de faire une demande.*

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## MODIFICATION DE LA CONVENTION ACTES POUR LES ENVOIS DEMATERIALISES A LA PREFECTURE

L'envoi dématérialisé des documents budgétaires sera rendu obligatoire à partir de 2022. De même l'envoi des documents de marchés publics, très volumineux peut être dématérialisé.

*Cette nouvelle convention nécessitera, dans un deuxième temps, l'achat d'un nouveau certificat électronique.*

*DOCAPOST FAST propose pour les actes budgétaires et les marchés publics, une adhésion pour un montant de 660.00 € TTC. En ce qui concerne l'urbanisme, la communauté d'agglomération du Niortais travaille actuellement sur la création d'un portail spécifique.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander la modification de la convention initiale signée en 2012 afin de transmettre les actes relatifs au budget communal, à la commande publique et à l'urbanisme par voie électronique.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **NATURE SOLIDAIRE – SOUTIEN DE L'ATELIER D'INSERTION**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention annuelle relative au soutien de l'atelier d'insertion.

Cet atelier a pour mission de favoriser l'employabilité des demandeurs d'emploi, grâce à un accompagnement social et professionnel. Pour ce faire l'association met en œuvre des activités supports :

- entretien, restauration et protection du milieu naturel dans le Marais Poitevin,
- production de légumes issus de l'agriculture biologique, commercialisée en circuit court.

les salariés, recrutés en contrat aidé sont encadrés au niveau technique, mais aussi social et accompagnés dans leur parcours professionnel.

le montant de la participation demandée à la commune dans le cadre de cette convention est de 900.00 € pour l'année 2021 (900.00 en 2020, 1504.00 en 2019).

Pour : 20	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **NATURE SOLIDAIRE - DESIGNATION D'UN REMPLACEMENT EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR POIRAUD**

Monsieur le Maire ayant été élu cinquième Vice-président du conseil départemental délégué à l'insertion professionnelle propose au conseil municipal de désigner un nouveau représentant du conseil municipal à cette association.

Il propose la candidature de Mélanie CHAIGNE-GOMIT.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## ASFODEP

Monsieur le Maire ayant été élu cinquième Vice-président du conseil départemental délégué à l'insertion professionnelle propose au Conseil Municipal de désigner un représentant de la commune à l'ASFODEP.

il propose la candidature de Gaëlle ADAM.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## ACHAT DEFIBRILLATEUR

La commune a adhéré au groupement d'achat proposé par la CAN pour déployer les défibrillateurs conformément aux obligations réglementaires concernant les ERP :

Catégorie ou type d'établissement recevant du public	Effectifs admissibles (personnes, y compris usagers et salariés)	Date limite de mise en oeuvre
Tous types : catégories 1, 2, 3	De 301 à + de 1501	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Catégorie 4	Inférieur ou égal à 300	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Catégorie 5 Uniquement pour les types suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• structures d'accueil pour personnes âgées</li><li>• structures d'accueil pour personnes handicapées</li><li>• établissements de soins</li><li>• établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives de moins de 1 200 m<sup>2</sup> ou d'une hauteur sous plafond de + de 6.50 mètres</li></ul>	En fonction du seuil d'assujettissement	1 <sup>er</sup> janvier 2022

les modèles proposés sont :

Pack intérieur	Défibrillateur heartsine samaritan pad 360 P DA	775.00 € HT	930.00 € TTC
Pack extérieur	Défibrillateur Hearstine samaritan pad 360 P DA + coffre extérieur	1 054.00 € HT	1 264.80 € TTC

Le remplacement des batteries (tous les quatre ans) est estimé à 138.00 € HT, le remplacement des électrodes adultes (tous les deux ans) 54.00 € HT, le remplacement des électrodes enfants (tous les deux ans) 111.00 € HT.

lors de la délibération du 11.12.2019 portant sur l'adhésion au groupement d'achats, la commune avait envisagé d'acheter :

2 défibrillateurs en 2020 (salle polyvalente et salle de sport)

3 défibrillateurs en 2021 (tour du Prince, école maternelle, école élémentaire)

Ces prévisions n'ont pas été suivies.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'achat de 5 défibrillateurs (packs intérieur) pour un montant de 4 650.00 € TTC.

Cette dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0129 – article 2188.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **ACHAT D'UNE TABLE A langer**

L'inscription d'un enfant de trois ans en situation de handicap (moteur membres inférieurs) et dont la maman est elle-même en situation de handicap avec des besoins particuliers à l'école maternelle d'AMURE nécessite l'achat d'une table à fixer au mur. La loi en faveur des personnes handicapées autorise les parents à inscrire leur enfant dans l'école la plus proche de leur domicile.

Cette acquisition auprès de MANUTAN COLLECTIVITES s'élève à 451.20 € TTC et sera mise à disposition de l'école d'AMURE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184 .

Pour : 16	Contre : 1	Abstention : 4
-----------	------------	----------------

### **ACHAT D'UN SIEGE DE CAMION**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'achat d'un siège de camion neuf pour remplacer le siège du camion IVECO. Ce siège adaptable à suspension automatique est proposé, pose comprise, pour un montant de 1 008.00 € TTC.

Une demande de financement sera faite auprès du FIPHFP (fond d'intervention pour les personnes handicapées de la fonction publique).

S'agissant du remplacement d'un matériel existant, la dépense sera affectée en section de fonctionnement.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **ACHAT DE MANGE DEBOUT – AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter cette dépense de 1 358.10 € (30 mange debout achetés auprès du fournisseur COLLEQUIP) en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **FOURNITURE ET POSE DE 2 STORES OCCULTANTS POUR UNE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Des stores ont été achetés pour l'école élémentaire. Seule une classe n'est pas équipée. Il est donc proposé d'acquérir 2 stores occultants pour cette classe pour un montant total de 1 558.80 € TTC.

le fournisseur est celui qui a déjà fourni les autres stores. Il s'agit de TELOR NON FEU.

**Cette dépense pourra être imputée en section d'investissement – opération 0150 – article 2188.**

Pour : 20	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **CONVENTIONNEMENT AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

La commune a répondu à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Education Nationale « PLAN DE RELANCE CONTINUITE PEDAGOGIQUE – SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES ».

L'avant-projet concerne l'équipement de quatre classes en écrans interactifs, équipements et suites logiciels. Le montant global prévisionnel est de 14 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de conventionner avec le Ministère de l'Education Nationale afin de percevoir la subvention maximum, soit 9 799.00 €.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les droits d'occupation du domaine public (trottoirs et terrasses) doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire qui sont soumis à une redevance.

Cette redevance est complétée par une autorisation de voirie qui indique que :

- l'autorisation est accordée à titre précaire et révocable,
- le permissionnaire doit conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation et qu'en cas de détérioration et de dégradations ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire
- le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Les prix pratiqués dans les autres communes de taille équivalente ont été relevés :

ECHIRE	24 € / m <sup>2</sup> / an
--------	----------------------------

COULON	28 €/m2/an
BEAUVOIR SUR NIORT	15 €/m2/an
NIORT (secteur 3)	23 €/m2/an
LA CRECHE	25 €/m2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à 23 €/m2 le tarif annuel d'occupation du domaine public (trottoirs et terrasses) et d'appliquer, pour l'année 2021 la moitié du tarif annuel voté.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 5
-----------	------------	----------------

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE P'TIT COIN DES MOMES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec le Petit coin des Mômes pour l'organisation du centre de loisirs organisé cet été pour les jeunes de 11 à 16 ans. la convention couvre la période du 23.07.2021 au 27.08.2021.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN PARCOURS LUDIQUE NUMERIQUE « BALUDIK »

Depuis cinq ans, « Baludik » accompagne les acteurs désireux de valoriser au mieux leur territoire de manière innovante. L'approche ludique et numérique favorise l'accès à la culture et au patrimoine pour le plus grand nombre.

De nombreux parcours disponibles gratuitement sur l'application permettent d'éduquer et de sensibiliser les publics. En apprendre davantage sur une espèce, découvrir l'histoire d'un monument ou pousser la porte d'un artisan sont autant d'expériences enrichissantes qu'il est possible d'accomplir avec cette application.

L'agence « Baludik » utilise le jeu comme vecteur d'émotion et de d'éducation au patrimoine.

Le projet proposé par « BALUDIK » pour Frontenay-Rohan-Rohan, avec l'appui du Marais Poitevin est un parcours ludique qui a pour thème les fontaines et lavoirs. Il part de l'église, passe par la grande Fontaine, le lavoir de la rue des Chambeaux, le lavoir du bief Chabot, la rue des remparts et se termine à la fontaine d'Airon. Sa mise en place est prévue au début de l'année 2022 et nécessite l'installation d'une signalisation spécifique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention nécessaire à la création de ce circuit sur l'application BALUDIK

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### POINT FINANCIER SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS

TRAVAUX SUP	UNITE	PRIX U	QUANTITE INITIALE	QUANTITE FINALE	QUANTITE SUP	PRIX HT (+/-)

<b>REALISATION BORDURES COULEES T2CS2</b>						
TERRASS. BORDURES T2CS2 (0.26 m3 / m) EMPIERREMENT BORDURES COULEES (-->ép=10cm - L=0.8)	m3	€ 20,85	120,9	261,3	140,4	2 927,34 €
REALISATION BORDURES COULEES T2CS2 ( hors ilots)	m <sup>2</sup>	€ 7,13	372	804	432	3 078,00 €
	ml	€ 34,35	465	1005	540	18 549,00 €

*Sous total* **24**  
**554,34 €**

<b>ELARGISSEMENT VOIRIE DEMANDE CD</b>						
BETON DESACTIVE - -> CC1	m <sup>2</sup>	€ 42,15	0	10	10	421,50 €
Z. CC1 ENROBE (à chaud BBSG 150kg/m <sup>2</sup> )	m <sup>2</sup>	€ 11,70	6	0	-6	- 70,20 €
BORDURES CC1	ml	€ 28,10	7	18	11	309,10 €

*Sous total* **660,40 €**

<b>SUPPRESSION RESINE ET BETONS</b>						
Z. PAVE RESINE beton desactivé	m <sup>2</sup>	€ 78,35	105	0	-105	- 8 226,75 €
quai bus	m <sup>2</sup>	€ 45,15		-80	-80	- 3 612,00 €

*Sous total* - **11**  
**838,75 €**

<b>CREATION BANDE ESPACES VERTS DEMANDE CM</b>						
BANDES ESPACES VERT	ml	€ 18,37	0	213	213	3 912,81 €

*Sous total* **3**  
**912,81 €**

<b>DEPOSE POTEAU BETON</b>						
DEPOSE POTEAU BETON	u	€ 732,80	0	1	1	732,80 €

*Sous total* **732,80 €**

	TOTAL PLUS VALUES HT	<b>18 021,60 €</b>
MARCHE DE BASE lots 1 et 2 phase 1 et 2 HT		<b>292 353,00 €</b>
MARCHE DE BASE lots 1 et 2 phase 1 et 2 compris plus values HT		<b>310 374,60 €</b>
	Pourcentage	106,16%

Les avenants correspondants devraient être présentés lors d'un prochain conseil municipal.

### **INFORMATIONS**

---

#### **CONSULTATION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN OU PLUSIEURS EMPRUNTS**

Les choix d'investissements futurs du conseil municipal peuvent nécessiter la souscription de nouveaux emprunts.

#### **SIGNATURE ACTE DE VENTE TERRAIN TDF**

la signature a eu lieu le 29 Juin 2021.

#### **POINT SUR LA CONSOMMATION D'EAU AU STADE**

Une demande de branchement pour l'arrosage du stade a été faite auprès de la SAUR. Ce nouveau branchement est nécessaire en raison de la pénurie d'eau dans le captage qui a conduit à utiliser de l'eau potable et donc à payer l'assainissement sur les consommations.

Ce nouveau compteur permettra de ne plus payer d'assainissement sur ces consommations. Le coût du branchement est de 3 175.72 € TTC.

La séance se termine à 22 h 30.